



Déclaration liminaire au Comité Technique Ministériel du 13 avril 2022

Ce comité technique ministériel est réuni pour la présentation et le vote sur l'arrêté relatif à l'organisation des scrutins et aux modes d'élection aux instances relevant du ministère de la justice, ainsi qu'un point de situation sur l'élaboration du « Plan de Transformation Numérique » du ministère pour 2023-2028.

En préalable aux points à l'ordre du jour, la FSU Justice souhaite exprimer ici sa très grande inquiétude pour l'avenir de nombreuses familles avec ou sans enfants, en situation de précarité et d'origines étrangères, comme les sans-papiers ou les migrant.es fuyant les zones de conflit ou de misère à travers le monde, qui pourraient subir violemment les nouvelles politiques d'immigration si l'extrême-droite arrivait au pouvoir le 24 avril au soir.

Aussi, la FSU Justice tient à leur apporter tout son soutien et continuera d'exiger fermement qu'elles et ils bénéficient, comme l'ensemble de la population, de tous les droits sociaux et économiques existant sur le territoire.

Sur un autre plan, la FSU Justice demande aussi solennellement au Garde des sceaux de bien mesurer sa responsabilité s'il ne défend pas auprès de la ministre de la Fonction publique l'extension du Complément de Traitement Indiciaire, à tous les personnels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, y compris les filières administratives et techniques qui concourent pleinement comme leurs collègues de la filière socio-éducative à l'accompagnement et l'éducation des adolescent.es confié.es à l'institution. Mais au-delà du versement d'un complément de traitement indiciaire qui n'est rien d'autre qu'un aveu de la sous-considération des agentes et agents publics et qui leur impose de venir justifier qu'elles et ils peuvent y prétendre, la FSU Justice revendique une véritable revalorisation du traitement indiciaire de l'ensemble des fonctionnaires, pour enfin affirmer le rôle essentiel des personnels du service public en France.

Enfin, pour en venir aux sujets traités ce jour, la FSU Justice relève que le bilan du Plan de transformation numérique 2017-2022 présenté aux organisations syndicales en amont de ce CTM, fait peu de place au constat de violence faite aux personnels tant la mise en œuvre a été chaotique, le pilotage bien trop éloigné des services, les consultations des professionnel.les trop rares et par

SNPES-PJJ

(Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse)
54 rue de l'Arbre Sec 75 001 Paris
Tél. : 01.42.60.11.49 Fax : 01.40.20.91.62
Site : www.snpes-pjj-fsu.org
Mail : snpes.pjj.fsu@mailo.com

SNEPAP

(Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire)
12-14 rue Charles Fourier 75 013 Paris
Tél : 07.69.17.78.42 - 07.83.93.41.44
Site : <http://snepap.fsu.fr> <https://twitter.com/snepap>
Mail : snepap@fsu.fr

trop généralistes, des applicatifs métiers déployés, tant à la DAP qu'à la PJJ, sans anticipation des ajustements nécessaires, sans prise en compte de la souffrance générée au travail par leurs nombreux dysfonctionnements, bref, sans grande attention, ni considération envers l'ensemble des professionnel.les de ce ministère.

La FSU Justice attend aujourd'hui d'être entendue et qu'un réel travail collaboratif entre les professionnel.les et l'administration soit enfin initié, ainsi qu'avec les organisations syndicales, ce qui suppose des rencontres à intervalles réguliers, direction par direction, pour que cela soit plus efficient, ceci n'empêchant aucunement de faire périodiquement le point au niveau ministériel.

Ceci permettra peut-être que cette transformation numérique ne soit perçue par une grande majorité de personnels comme une opération à huis clos menée par le secrétariat général, totalement hors sol, et dans le plus mépris des utilisateurs et utilisatrices.

Il est question de recruter des professionnel.les plus pointus en matière informatique pour corriger nombre des errements connus depuis de longs mois. La FSU Justice restera donc vigilante et saura vous rappeler vos engagements.

Quant à l'environnement de travail la FSU Justice est là aussi prête à travailler sur ce sujet.

Pour finir, ce CTM aura à donner un avis sur l'Arrêté relatif à l'organisation des scrutins pour les élections professionnelles de décembre 2022, suite à la réforme initiée par la loi de transformation de la Fonction publique. La FSU Justice dénonce encore une fois cette loi inique qui mettra à mal les droits des personnels en leur confisquant le droit à être pleinement défendu.es par leur.es représentant.es dans les instances de mobilité et d'avancement, et qui affaiblira aussi les instances de concertation par la fusion des CTM/CSA et des CHSCT/formations spécialisées.

Il n'est pas trop tard pour faire machine arrière, ou amende honorable, et retravailler en concertation avec l'ensemble des représentant.es des personnels pour rééquilibrer ces futures instances à la faveur des droits des professionnel.les.

Ce qu'une loi a défait, une autre loi peut refaire...

La délégation FSU Justice